

Accueil des enfants Sourds : les langues signées vont-elles disparaître ?

Sous-titre:

Article du n°23 (2003, 3^e trimestre) : « LSF : enjeux culturels et pédagogiques »

Résumé : Du temps de l'interdit explicite portant sur les langues signées, une transmission effective de ces langues s'effectuait le plus généralement grâce à des lieux éducatifs garantissant la groupalité. De nos jours, malgré la levée d'interdit permettant en droit le libre accès à ces langues, la transmission se trouve entravée surtout dans les lieux d'accueil de la petite enfance et enfance puisque le groupe des pairs signants est bien souvent menacé. Ainsi le droit demeure plus virtuel qu'effectif. Une situation nouvelle émerge. L'article tente de mettre en perspective notre présent à la lumière de ce que ces sujets enseignent à qui tente de les entendre.

Mots-clés : Acte de parole - Déficit - Différence - Groupe - Langues signées - Sourds - Transmission.

[Télécharger l'article](#) [1] (fichier PDF)